

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 41 (1912)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Échos de la presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ÉCHOS DE LA PRESSE

---

*Après avoir lu les romans policiers.* — Voici une histoire, lamentable et véridique, qui montre combien sont grands les dangers de la littérature policière dont on abreuve maintenant les jeunes lecteurs.

Hier, vers midi, dans les couloirs de la Sûreté, quai des Orfèvres, deux jeunes bambins, élèves de Chaptal, abordent un inspecteur :

— M'sieu, nous voudrions voir celui qui embauche les indicateurs.

L'inspecteur surpris, s'étonne, interroge les gamins qui persistent dans leur demande, M. Guichard prévenu reçoit alors les deux jeunes visiteurs.

L'un d'eux, âgé de 14 ans, le plus hardi, expose au chef de la Sûreté l'objet de sa demande :

— Nous voulons être indicateurs, nous sommes sûrs de réussir ; nous en découvrirons des « affaires » ! Déjà nous connaissons un cambriolage.

— Mais connaissez-vous les cambrioleurs c'est le plus important, dit tout d'abord M. Guichard amusé. Eh puis voyons, combien voulez-vous gagner ?

— Vous nous nourrirez, M'sieu !

C'était pour rien !

— Mais enfin, poursuit le chef de la Sûreté pour être indicateur, il faut connaître des bandits. Pour les connaître, il faut les fréquenter...

— Oh ! ça nous fait pas peur. Vous nous donnerez des « rigolos » et on se défendra.

M. Guichard prit alors sa grosse voix et tança d'importance les deux gamins qui s'en allèrent désolés de n'être pas encore de petits « Nick Carter ».

L'incident valait d'être noté. Il peut inspirer ceux-là qui se soucient de ruiner le crédit malheureux dont jouit maintenant une littérature malsaine et abêtissante.

\* \* \*

*L'éviction scolaire.* — Un décret, récemment paru sous la signature du Ministre de l'Instruction publique français, détermine la durée de l'éviction scolaire à la suite de chaque atteinte de maladie contagieuse : cette durée varie, selon qu'il s'agit d'interdire l'école à un malade guéri en apparence, mais pouvant encore transmettre des germes de contagion à ses frères et sœurs. Ceux-ci n'auront pas été éloignés pendant la durée de la maladie, — et dans ce cas ils ne rentreront qu'une fois que le médecin aura autorisé la réadmission du malade — ou ils auront été l'objet d'un strict isolement, dans une chambre différente de celle occupée par le malade, — et dans cette alternative, ils seront laissés en observation pendant un laps de temps égal à la durée d'incubation normale de la maladie augmentée de deux jours.

C'est ainsi, par exemple, qu'un rougeoleux ne sera réadmis à l'école qu'après 16 jours, et que ses frères et sœurs devront être isolés 18 jours, à dater de celui où le diagnostic aura été fait, la rougeole ayant une incubation d'au moins deux semaines. Pendant ces quinze jours, la

maladie dont le germe à déjà envahi ceux qui en seront victimes ne se manifeste par aucun symptôme subjectif ou objectif : l'organisme ne présente nul trouble qui permette de déceler la contamination déjà réalisée et de s'opposer à son développement. Mais après cette latence, une poussée de fièvre assez forte, avec coryza tenace, larmolement des yeux, toux sèche, dénonce l'éclosion de la rougeole, un jour ou deux même avant qu'apparaisse l'éruption caractéristique.

La durée de l'éviction scolaire est la suivante :

Rougeole . . . . .	16 jours	18 jours
Oreillons . . . . .	21 »	24 »
Varicelle . . . . .	16 »	18 »
Rubéole . . . . .	16 »	18 »
Poliomyélite . . . . .	30 »	28 »
Scarlatine . . . . .	40 »	8 »
Variole . . . . .	10 »	18 »

La première colonne est pour les élèves malades ; la seconde, pour les frères et sœurs isolés.

Pour ces deux dernières maladies, un certificat médical est exigé, constatant que la desquamation est terminée et qu'un bain a été pris pour faire tomber les derniers squames.

Diphthérie . . . . .	30 jours	15 jours.
----------------------	----------	-----------

Dans ce cas, le délai de 30 jours exigé se compte à partir de la guérison clinique : il peut être réduit si deux examens bactériologiques pratiqués à 8 jours d'intervalle attestent l'absence dans la gorge du bacille de la diphthérie.

Typhoïde : 30 jours après la guérison — 21 jours.

Coqueluche : 30 jours après la guérison — 21 jours.

Un certificat médical attestera la disparition absolue des quintes spasmodiques caractéristiques de la coqueluche depuis plus d'un mois.

Pour la méningite cérébrospinale, des précautions spéciales ont été prescrites : la réadmission n'est autorisée que quarante jours après la guérison clinique constatée par un certificat médical et qu'en l'absence de coryza chronique rebelle, à moins que deux examens microscopiques opérés à 8 jours d'intervalle dénotent l'absence de méningocoque dans le rhinopharynx. Les frères et sœurs du méningitique ne sont réadmis qu'après un isolement de 28 jours, sous la même réserve que précédemment.

Pour être efficaces, les évictions doivent être très précoces ; elles permettront de continuer les cours sans danger de contagion pour les enfants qui les suivent. Le licenciement de l'école peut présenter de graves inconvénients et causer une dissémination de la maladie dont on croyait restreindre l'extension. On ne doit y recourir qu'après échec de la méthode des évictions successives qui sauvegarde à la fois les nécessités de l'instruction et les intérêts des familles.

\* \* \*

*La vie du langage.* — A l'école primaire, les enfants doivent apprendre à parler leur langue ; personne ne le nie. On reconnaît même que c'est là l'essentiel et qu'il serait honteux à tout honnête homme, au sortir de l'école, de savoir résoudre un problème de mélanges, et d'être incapable

de s'exprimer convenablement. Il faut faire parler vos élèves, dit l'inspecteur, et il faut qu'ils parlent bien. Usez donc, pour y arriver, de ces bons procédés de l'élocution, des exercices de langage, etc.

Il est vrai que ces exercices sont beaux et qu'il faudrait être un barbare pour ne pas les admirer. Pensez donc. Le maître demande : « Qu'ai-je sur mon bureau ? » Et les élèves répondent : « Monsieur, sur votre bureau, vous avez une orange. — De quelle couleur est cette orange ? — Monsieur, cette orange est jaune. — Comment s'appelle l'arbre qui porte l'orange ? — Monsieur, l'arbre qui la porte s'appelle un oranger. » Est-ce beau ? Et encore vous lisez seulement. Vous n'entendez pas. Car toutes les réponses sont faites sur un ton monotone, chantant, qui est obligatoire. Mais sans doute, voyons, sommes-nous ou ne sommes-nous pas à l'école ? Et si nous y sommes, vous imaginez-vous que nous allons apprendre à parler aux enfants comme ils parlent chez eux, ou dans la rue, ou dans la cour de récréation ? Que deviendrait la majesté de cet édifice, de ce temple, de cette école publique enfin dont nous sommes les ministres, et que nous sommes chargés de faire respecter ? Non point, s'il vous plaît, ils ne parleront pas naturellement. Ils auront un langage, ou plutôt une élocution, une élocution scolaire, comme ils ont une tenue scolaire. Leur permettez-vous d'avoir, en classe, une attitude négligée ? Est-ce qu'ils ne se tiennent pas tout raidés à leurs bancs, la tête haute, les bras croisés, les pieds sur la barre ? Eh bien ! leur langage sera raide aussi ; et il aura les pieds sur les barres. »

De Roger Cousinet, dans *l'Éducateur moderne*.

Eugène DÉVAUD.

---

— ❖ —

## BIBLIOGRAPHIES

---

**Mon guide.** *Conseils et prières* à l'usage de la Jeunesse, par l'abbé H. C. En vente à la librairie catholique, Fribourg, ou chez l'auteur, M. l'abbé Henri Chauffard, curé à La Joux (Glâne).

« Plus je m'éloigne de la jeunesse par les années, plus je m'en rapproche par la sympathie, le dévouement et le désir de lui être utile. »

Ces réflexions d'un écrivain semblent avoir inspiré l'auteur zélé et compétent du charmant livre qu'il dédie à la Jeunesse et que nous recommandons vivement à l'attention des familles.

L'auteur se plaît à comparer la *vie humaine* à une *ascension* vers le Ciel et ce parallèle lui fournit l'occasion de donner aux jeunes gens les meilleurs conseils, présentés dans un langage sobre et sans prétention, mais d'une lucidité, d'un à-propos et d'une conviction qui en font ressortir la haute importance et la grave nécessité. Ces conseils si pressants occupent les 50 premières pages du livre et sont à lire, à relire, à méditer et à suivre par notre chère jeunesse, entourée d'une atmosphère de dangers moraux, de périls habilement dissimulés et d'autant plus à redouter.